

Calendrier des opérations 2024**Déroulement de la scolarité dans le 1^{er} Degré - Enseignement Public**

DATES	NATURE DES OPÉRATIONS	INTERVENANTS
Jusqu'au jeudi 11 avril 2024	Réunion des conseils de maîtres présidé par le directeur d'école pour étudier et décider des redoublements et raccourcissements de la durée du cycle d'enseignement éventuels.	Directeur d'école
	Attention : la décision de redoublement ou de raccourcissement en école élémentaire des élèves en situation de handicap ne relève pas de la MDPH. Néanmoins, pour les élèves bénéficiant d'un projet personnalisé de scolarisation, le maintien doit être proposé par l'équipe de suivi de scolarisation et consigné dans le GEVASCO réexamen. La décision de redoublement ou de raccourcissement est prise après avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré. Pour ce faire, le GEVASCO doit être transmis à l'inspecteur.	
	Dans le logiciel ONDE modifier le calendrier des décisions de passage et enregistrer les décisions de passage au regard des décisions des conseils de maîtres	
	Notification aux responsables légaux des <u>décisions</u> des conseils de maîtres (fiche ONDE « Poursuite de la scolarité - Décision	
	Les responsables légaux disposent de 15 jours pour former un recours qui sera examiné par la commission départementale d'appel	
<i>Vacances scolaires du vendredi 12 avril au lundi 29 avril 2024</i>		
Jusqu'au lundi 29 avril 2024	Retour des décisions des responsables légaux et saisie des décisions de passage dans ONDE	Responsables légaux des élèves
Jusqu'au vendredi 3 mai 2024	Transmission aux IEN de circonscription des dossiers complets des élèves pour lesquels un recours est formulé	Directeur d'école
Jusqu'au mardi 7 mai 2024	Transmission à la DSDEN des dossiers pour lesquels un appel est formulé	IEN de circonscription
Jusqu'au mercredi 15 mai 2024	Transmission aux directeurs d'écoles des invitations des représentants légaux des élèves à la commission départementale d'appel pour remise en main propre	DSDEN 58
Vendredi 17 mai 2024	Commission départementale d'appel	DSDEN 58
A compter du lundi 27 mai 2024	Transmission aux directeurs d'école et aux responsables légaux des notifications de décision définitive de passage, de redoublement ou de raccourcissement de la durée du cycle d'enseignement-	DSDEN 58
	Finalisation de la saisie dans ONDE des décisions prises suite au déroulement de la commission départementale d'appel	